AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

2ème Supplément au bulletin N° 32 de Mai 1963

29 Mai 1963

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU - Effectuer un traitement dès réception dans les conditions suivantes:

	Seulement les parcelles portant habituellement des taches précoces	Toutes parcelles
Ain	en entier, sauf région 50	région 50
Ardèche	régions 141 et 151	Néant
Drôme	régions 124 et 135	région 123
Isère	régions 101,103,104,105,106,107,108,109, 110,111,113,117,118,119 et 120	régions 102,112,114, 115 et 116
Loire	Néant	en entier, sauf région 12
Rhône	Néant	en entier
Savoie	régions 81,82,83,85,90 et 91	régions 86,87,88 et 93
Hte Savoie	Néant	en entier

Dans les régions de la Drôme, de l'Ardèche et de la Loire non encore visées, attendre un avis ultérieur pour appliquer le 1er traitement.

BLACK-ROT - Dans le vignoble de Savoie seulement et à l'exception du versant des Abymes, étendre les traitements à l'ensemble des parcelles avant le 3 juin. Sur les parcelles déjà traitées, maintenir la même cadence de traitements.

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Appliquer le 1er traitement dans les conditions suivantes:

	Produits à caractère préventif	Produits à caractère curatif
Vallée du Gier, vallée du Rhône au sud de Lyon, ensemble de la Drôme et de l'Ardèche	déconseillé (éclosions très échelonnées)	4 au 8 juin
Autres régions	1er au 4 juin	9 au 13 juin

INFORMATIONS

OIDIUM - Poursuivre la protection des cépages sensibles

CIGARIER - Ce charançon qui roule feuilles et grappes en "cigares" doit être détruit dès son apparition par une pulvérisation à base d'un insecticide organique de synthèse.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - En toutes régions, le dernier traitement devra être renouvelé dans la période du 1er au 6 juin, plus ou moins tôt suivant la date du traitement précédent et l'importance des pluies survenues entre temps.

CARPOCAPSE (pommier et poirier) - Etendre ou renouveler le 1er traitement avant le 7 juin dans les régions suivantes:

AIN 40, 41, 42, 44, 46 et 52
ARDECHE 141, 142, 143, 145, 147 et 152
DROME 121, 122, 124, 125, 129, 130, 131, 132, 133 et 134
ISERE 101, 102, 103, 105 et 121
LOIRE 9 et 12
RHONE 21, 22, 23, 24, 26, 29, 31 et 35
SAVOIE 81, 85, 87 et 89
HTE SAVOIE néant

TORDEUSE ORIENTALE (pêcher en pépinière) - Renouveler le 1er traitement au bout de 12 à 15 jours.

INFORMATIONS

MOUCHE DE LA CERISE - On peut dès maintenant envisager d'appliquer le traitement insecticide au Diméthoate dès que la couleur des cerises virera au rouge; si l'on désire utiliser un autre insecticide (D.D.T.,Parathion ou Diazinon), effectuer ce traitement au moins une semaine plus tôt.

ANTHRACNOSE DU CERISIER (Coccomyces hiemalis) - Un traitement est nécessaire dès réception à l'aide d'un fongicide de synthèse contre cette maladie qui cause des dégâts importants depuis 1961.

INFORMATIONS

PETITS FRUITS

DIDYMELLA - Poursuivre les traitements fongicides à 10 ou 12 jours d'intervalle jusqu'à l'approche de la maturité des premiers fruits.

BYTURUS (ver de la framboise) - Appliquer un traitement au toxaphène à 75gr/hl de matière active dès les premières journées chaudes.

SESIE DU GROSEILLIER - Prévoir également, dès les premières journées chaudes, une pulvérisation abondante à base de D.D.T., de Lindane ou de Parathion.

AVERTISSEMENTS

GRANDE CULTURE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Un premier traitement ne devra être appliqué dès réception que dans les limites suivantes:

Au-dessous de 400m d'altitude dans les régions suivantes:
AIN 43,44 ISERE: 102 LOIRE: 4,5,6,7,8,9,11,14,25,28 RHONE: en entier
Dans les autres régions, attendre un avis ultérieur.

INFORMATIONS

NEGRIL DE LA LUZERNE - Surveiller l'apparition de ce ravageur dont la larve noire ravage les luzernières surtout dans les régions limitrophes de la Drôme et de l'Isère, appliquer alors un traitement à base de pyréthrine sur les fourrages à consommer verts, à base de D.D.T., Dieldrine, Lindane ou Toxaphène sur les fourrages à sécher.

DORYPHORE - Renouveler les traitements en fonction de la rapidité de croissance du végétal, du lessivage des produits ou des nouvelles éclosions de larves.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX